|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2023/6−ST/SG/AC.10/C.4/2023/1 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale13 avril 2023FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Sous-Comité d’experts du transportdes marchandises dangereuses** | **Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques** |
| **Soixante-deuxième session** | **Quarante-quatrième session** |
| Genève, 3-7 juillet 2023Point 2 h) de l’ordre du jour provisoire**Explosifs et questions connexes : autres questions** | Genève, 10-12 juillet 2023Point 2 a) de l’ordre du jour provisoire**Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques** |

 Amendement à la section 51.4.4.2 e) du Manuel d’épreuves et de critères

 Communication de l’expert de la Chine[[1]](#footnote-2)\*

 Introduction

1. Le présent document vise à réviser le sous-paragraphe 51.4.4.2 e) de la section 51 (Procédures de classement, méthodes d’épreuve et critères relatifs aux matières explosibles désensibilisées) du Manuel d’épreuves et de critères. Le texte actuel du 51.4.4.2 e) est difficile à comprendre et, en l’absence d’une définition de Icalculée, la formule énoncée au 51.4.4.2 f) est inutilisable.

2. L’expert de la Chine se réfère aux définitions de Irelevant (Ipertinente) et Icalculated (Icalculée) données à l’annexe F (burning rate test) de *Organic peroxides : Storage* (Hazardous Substances Publication Series 8:2011 version 1.0, décembre 2011), qui est la version mise à jour de la référence [4] de la section 51, et conclut que la description faite au 51.4.4.2 e) est problématique.

3. L’expert de la Chine a soumis au Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses, à sa soixante et unième session, le document informel INF.32, dans lequel il proposait de modifier le texte du 51.4.4.2 e). Au cours des débats, plusieurs experts ont approuvé la proposition mais ont indiqué qu’ils avaient besoin de plus de temps pour l’examiner et qu’ils préféraient reporter l’examen de cette question à une session ultérieure. Les experts chinois ont accepté de soumettre au Sous-Comité une proposition révisée plus détaillée, dans un document officiel, à sa soixante-deuxième session.

 Proposition

4. Modifier le texte du 51.4.4.2 e) comme suit (les suppressions sont ~~biffées~~, les ajouts sont **en caractères gras soulignés**) :

« e) Ipertinente est obtenue à partir de l’intensité maximale de la courbe **d’ajustement** **de la valeur mesurée** du rayonnement de chaleur**.** **Icalculée est** calculé**e** ~~comme une~~ **en tant que** valeur moyenne du rayonnement en convertissant la surface intégrée dans un rectangle de taille égale pendant le même laps de temps. ».

1. \* A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6. [↑](#footnote-ref-2)